

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Sarah TENDRON pouvoir à Baghdadi ZAMOUM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-092

OBJET : QUARTIER BOURG – QUARTIER TILLAY - RÉGULARISATIONS FONCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET NANTES MÉTROPOLE

DÉLIBÉRATION : 2025-092
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG – QUARTIER TILLAY - RÉGULARISATIONS FONCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET NANTES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La commune de Saint-Herblain est restée propriétaire :

- d'une emprise de terrain cadastrée CN n ° 141 d'une surface de 199 m² à usage de dépendance de voirie, située rue du Souvenir Français,
- d'une emprise de terrain cadastrée DE n ° 139 et DE n ° 140 d'une surface totale de 255 m² supportant une station de relevage appartenant à Nantes Métropole, située impasse de la Vallée.

La cession de ces trois parcelles à Nantes Métropole se fait au titre de ses compétences.

Il est procédé à la cession de la parcelle CN n ° 141 en application de l'article L. 3112-1 du CG3P qui permet la cession des biens du domaine public, à l'amiable, sans déclassement préalable, entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

De plus, dans le cadre du réaménagement du carrefour Radigois/Auriol et de l'installation d'un abri bus au 54 rue Pierre Blard il convient de céder à Nantes Métropole la parcelle communale DT n ° 543 pour une surface de 77 m².

Le service du Domaine a régulièrement été consulté.

Il convient donc de céder en l'état et à titre gratuit au profit de Nantes Métropole les parcelles cadastrées ci-après :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE			
Parcelle mère	contenance en m ²	Propriétaire actuel	Réf. DMPC	Parcelle fille	contenance en m ²	Nouveau propriétaire
CN141	199	VILLE DE ST-HERBLAIN			199	NANTES METROPOLE
DE139	221	VILLE DE ST-HERBLAIN			221	NANTES METROPOLE
DE140	34	VILLE DE ST-HERBLAIN			34	NANTES METROPOLE
DT1	816	VILLE DE ST-HERBLAIN	3905S	DT543	77	NANTES METROPOLE

Soit une surface totale de 531 m².

Par ailleurs, l'ajustement des limites de propriété de l'emprise foncière du cimetière de Tillay, avenue de Condorcet, nécessite de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'une partie du domaine public de Nantes Métropole, pour une surface de 23 m² :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE			
Parcelle mère	contenance en m ²	Propriétaire actuel	Réf. DMPC	Parcelle fille	contenance en m ²	Nouveau propriétaire
Domaine public	17 051	NANTES METROPOLE	3763H	BX447	23	VILLE DE ST-HERBLAIN

Conformément à ce qui a été convenu entre les services de Nantes Métropole et la commune, cette double mutation s'opérera sous la forme d'un acte notarié d'échange, aux frais de Nantes Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à titre gratuit au profit Nantes Métropole des parcelles CN n ° 141 (199 m²), DE n ° 139 (221 m²), DE n ° 140 (34 m²) et DT n ° 543 (77 m²) pour une surface totale de 531 m² ;
- d'approuver l'acquisition à titre gratuit auprès de Nantes Métropole de la parcelle BX n ° 447 d'une surface de 23 m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette double mutation, sous la forme d'un acte notarié d'échange, aux frais de Nantes Métropole.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

37 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

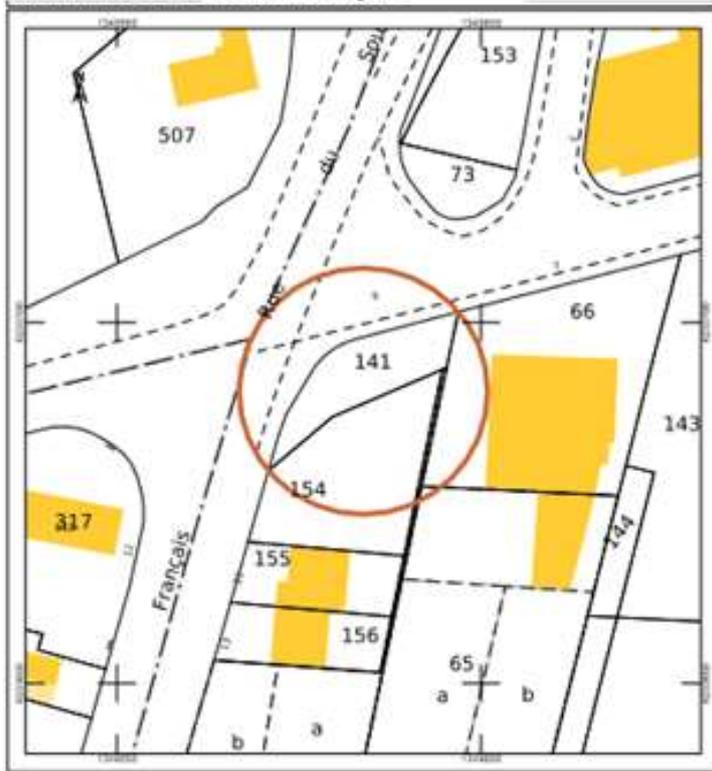
Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025

ANNEXE

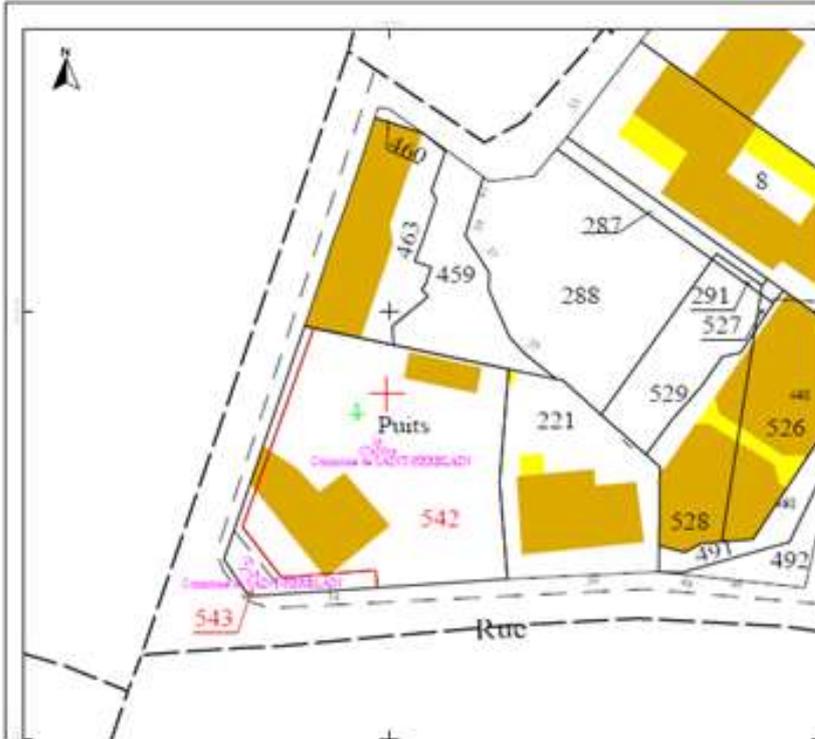
CN 141- rue du Souvenir Français



Parcelles DE 139 et DE 140 – allée de la Vallée



Parcelle DT 543 – rue Pierre Blard



Acquisition BX 447 – Tillay

